

Un cybercafé pour les migrants et les Bellerins

Un espace internet a été inauguré à l'EVAM. Population locale et requérants peuvent s'y rendre gratuitement

Les résidents de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de Bex sont désormais connectés au reste du monde, via internet. Six postes ont été installés dans une annexe indépendante du centre.

Du lundi au vendredi, toute personne âgée de plus de 12 ans peut désormais profiter du relais internet et vaquer à ses occupations informatiques à raison d'une demi-heure par jour. «C'est une politique développée à la fois pour que les migrants gardent un lien avec leur pays d'origine, dans l'optique d'un retour, et à la fois pour s'intégrer ici», explique Pierre Imhof, directeur de l'EVAM.

La gestion du cybercafé, ouvert trois heures par jour, est assurée par des résidents en programme d'occupation. Ils veillent à ce que tout fonctionne et à ce que les règles soient suivies. Dix commandements sont affichés dans la salle internet. On y lit notamment: «Tu

n'emploieras pas l'ordinateur pour nuire à autrui.»

Particularité de ce cybercafé: il est ouvert à la population bellerine. «J'espère que les gens vont venir et que ça va faire tomber des barrières entre des populations qui ont tendance à s'ignorer», lâche Alain Michel, municipal en charge de la sécurité publique.

Le centre EVAM de Bex a connu par le passé de gros problèmes liés au deal de drogue. Ceux-ci ont parfois causé des tensions au sein de la cité du sel. Ouvrir l'espace internet aux Bellerins représente donc un moyen «d'estomper les préjugés liés au manque de connaissance de l'autre», selon Alain Michel.

Après les EVAM de Renens en 2007, suivi de Moudon, d'Yverdon, de Sainte-Croix et de Lausanne, Bex participe dorénavant à la réduction de la fracture numérique des migrants. Le coût de l'opération est négligeable, puisque la totalité du matériel est issu de la récupération. A Leysin, l'ouverture d'un espace similaire est prévue pour le 2 mars.

Cindy Mendicino

Informations: tél. 024 463 03 43